

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 6 rue Cazabenà Forges-les-Eaux du 15 septembre 2023 au 30 octobre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

**ARRETE :**

N°2023-175

**Objet :** Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité  
6 rue Cazaben

Du 15 septembre 2023 au  
30 octobre 2023

**Article I :**

- La pose d'un échafaudage (réfection joints de briques) de 10 ml de longueur et 1 ml de largeur sur le trottoir le long du 12 rue de Neufchâtel est autorisée du 15 septembre 2023 au 30 octobre 2023.

**Article II :**

Le stationnement sera interdit devant le 6 rue Cazaben à Forges-les-Eaux.  
Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

**Article III :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.  
L'entreprise Marciano, 3 rue Messent, 76220 NEUF MARCHE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Maire  
Christine LESJEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **15 SEP. 2023**